

Congés de santé menstruelle et gynécologique



Les ASGY, c'est parti !

A partir du **1er mars 2025**, Est-Ensemble expérimente la mise en place de **12 jours** d'Autorisations Spéciales d'Absence pour raisons de santé gynécologique.

C'est une **avancée considérable** pour la qualité de vie des agent·es.

Après réception du certificat médical, ces jours seront indiqués dans le logiciel de congés sous l'acronyme "**ASGY**".

La CGT engagée pour les droits des agent·es

Le certificat médical annuel délivrable facilement

La CGT a défendu le recours aux **médecins généralistes** en plus des autres professionnel·les de santé, comme les sages femmes et les gynécologues.

Oui à l'inclusivité, non à la stigmatisation

La santé gynécologique concerne **tous les âges** de la vie active ainsi que **plusieurs identités de genre**.

Que vous soyez une femme cisgenre, une personne intersexée, non binaire ou transgenre, **vous avez tous·tes accès à ce nouveau droit !**



Attention ! Expérimentation en cours !



Est Ensemble annonce qu'un bilan sera réalisé dans six mois, puis dans un an. Cette nouvelle mesure n'est pas un acquis, elle est même sévèrement menacée par les préfets dans certaines municipalités après sa mise en place.

Ouvrez tous·tes vos droits !

Que vous ayez besoin de poser ces ASA tous les mois ou seulement ponctuellement, quelque soit votre **état de santé** et l'intensité de vos symptômes, la CGT vous engage à consulter votre soignant·e et ouvrir l'accès à ces jours.

Réclamons nos droits **massivement** !

La CGT à vos côtés

Faites remonter aux représentant·es du personnel **toute difficulté** rencontrée pour bénéficier de ces jours. Que cela concerne l'organisation du travail ou d'autres blocages, nous sommes là pour en parler avec vous.